

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BELLEVUE

Procès-verbal relatif à la 28<sup>ème</sup> séance du Conseil municipal du mardi 16 avril 2019  
à 20h30

---

Sont présents :	M.	FABBI	Daniel, Maire
	M.	VIRET	Jean-Daniel, CA
	M.	TASCHINI	Bernard, CA
Conseil municipal :	M.	ANKLIN	Dominique
	M.	BEAUVERD	Marcel
	M.	CARTIER	Jean-Jacques
	Mme	CHONG	Laurence
	Mme	CLIVAZ BEETSCHEN	Yvette
	M.	FAVRE	Michel
	Mme	GATTI	Sonia
	Mme	HURNY	Anne-Catherine
	M.	LUYET	Frédéric, Président
	M.	MÉTAYER	Grégoire
	M.	PAIS	Marco
	M.	RÜEGSEGGER	Gérald
	Mme	SCHOPFER SANDOZ	Mylène
	Mme	TOZAR	Marilyne
	Mme	ZOLFANELLI	Mariella
Secrétaire du cm et procès-verbaliste :	M.	MATTI	Aurélien
Excusés :	M.	BASCHY	Marc-André
	M.	BOVO	Raymond
	M.	KESTIN	Yair

Séance ouverte à : 20h32  
Séance levée à : 22h40

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 mars 2019,
2. Communications du bureau du Conseil municipal,
3. Communications du Conseil administratif,
4. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,
5. Présentation de la délibération concernant l'approbation du rapport des comptes et de la gestion 2018 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB),
6. Présentation de la délibération concernant l'approbation du tableau de répartition des frais 2018 du Groupement intercommunal de gestion de la construction du Poste de Commandement et d'Intervention des Tuileries (PCI Tuileries),
7. Présentation de la délibération concernant l'approbation des comptes et de la gestion 2018 du Groupement intercommunal Stade Marc Burdet,
8. Présentation de la délibération concernant l'approbation des comptes et de la gestion 2018 du Groupement intercommunal pour la crèche (GIC),
9. Présentation, pour information (art 43 RALAC, lettre f), des comptes 2018 des groupements dont la commune est membre :
  - Groupement Intercommunal du Centre Sportif de la Vigne Blanche (GIVB),
  - Groupement intercommunal de compostage de la Rive Droite (GICORD)
  - Organisation Régionale de Protection Civile de Valavran (ORPC Valavran),
10. Présentation de la délibération concernant l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et les moyens de les couvrir,
11. Présentation de la délibération concernant l'approbation des crédits d'engagement complémentaires 2018 et les moyens de les couvrir,
12. Présentation de la délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité,
13. Présentation de la délibération relative au transfert de biens du patrimoine financier au patrimoine administratif,
14. Présentation de la délibération relative à la dissolution des Fonds spéciaux,
15. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de F 4'500.- (TTC) destiné à la participation pour l'installation d'un système de vidéosurveillance au centre sportif intercommunal de la vigne blanche, sis chemin des Tuileries 148, parcelle n°3826,
16. Délibération relative à la cession gratuite de la parcelle n°3841, à l'angle des chemins de la Roselière et des Tuileries, par l'Etat de Genève à la commune de Bellevue,
17. Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,
18. Proposition du Conseil administratif,
19. Divers,
20. Naturalisations ordinaires, huis clos,

Il est 20h32, M. LE PRESIDENT ouvre cette 28<sup>ème</sup> séance du Conseil municipal et salue la présence de M. LE MAIRE, de MM. les Conseillers administratifs, de Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers municipaux, de M. le Secrétaire du Conseil municipal, de la presse et du public.

Il excuse MM. BASCHY, BOVO et KESTIN. Mmes CHONG et CLIVAZ BEETSCHEN ne sont pas encore présentes.

M. LE PRESIDENT demande s'il y a des remarques sur l'ordre du jour et constatant que l'unanimité des membres présents approuve la version transmise, il entame le point 1.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 mars 2019,**

M. LE PRESIDENT parcourt page après page le procès-verbal du mardi 12 mars 2019.

Ne constatant aucune remarque, M. LE PRESIDENT procède au vote pour approbation :

**11 oui, 0 non et 1 abstention.**

## **2. Communications du bureau du Conseil municipal,**

Mme HURNY prend tout d'abord la parole pour exprimer au nom de l'ensemble des membres du Conseil municipal ses plus sincères messages à M. LE PRESIDENT qui a récemment perdu son papa.

M. LE PRESIDENT remercie tout le monde pour les nombreux messages de soutien si importants en pareilles circonstances.

Au nom du bureau du Conseil municipal, M. LE PRESIDENT transmet les informations suivantes :

- M. Grégoire MÉTAYER a présenté sa démission du Conseil municipal au 30 avril 2019.
- Un Arrêté du Conseil d'Etat daté du 27 mars proclame l'élection tacite de Mme Anne THOREL RÜEGSEGGER au Conseil municipal.
- Le formulaire de renonciation total ou partiel des jetons de présence est à disposition. Il est à rendre au plus tard en juin.
- Une modification de la loi générale sur les contributions publiques (D 3 05, LCP) est entrée en vigueur le 19 décembre 2015. Cette modification prévoit la dissolution de plein droit dès son entrée en vigueur des commissions de réclamation en matière de taxe professionnelle communale. Nous n'en avons pas tenu compte lors du renouvellement du tableau des commissions. Cela sera fait à la prochaine révision et les membres concernés qui ne siègent pas au Conseil municipal seront avertis personnellement par courrier
- Un courrier a été reçu le 5 avril de la part de la coordination genevoise Moratoire 5G. C'est le Grand Conseil qui s'est actuellement saisi du sujet. Les commissions jugeront si elles désirent s'en saisir également.
- Un courrier a été reçu le 6 avril de la part de l'association de sauvegarde de Collex-Bossy et de ses environs (ASICB&E) au sujet du projet de décharge à gravats sur les territoires de Bellevue et de Collex-Bossy. C'est M. VIRET qui suit ce dossier pour Bellevue.

M. VIRET indique avoir été auditionné pendant une quinzaine de minutes par la commission des pétitions du Grand Conseil au sujet du préavis exprimé par la commune. Ce préavis, très fourni et circonstancié, n'était étonnement pas en main des membres de la commission. Il lui a donc fallu le leur transmettre.

- Enfin, une liste circule pour obtenir les derniers billets disponibles des matchs du Servette FC.

### 3. Communications du Conseil administratif,

M. LE PRESIDENT donne la parole à M. LE MAIRE qui la transmet à M. VIRET pour qu'il puisse faire état de ses communications :

- La présentation de la stratégie intercommunale d'aménagement finalisée a été faite pour les Magistrats en charge de l'aménagement des quatre communes concernées le 22 mars à Collex-Bossy. L'atelier Nou, mandataire, va prochainement finaliser cette dernière mouture tenant mieux compte des espaces verts et des zones agricoles ce qui faisait précédemment défaut. Le suivi pratique a déjà commencé par le truchement du projet de la voie verte.
- Le 10 avril, une séance avec l'OFROU a été organisée à Pregny-Chambésy au sujet des murs antibruit de l'autoroute. Un grand mur antibruit de 6.5 mètres sera construit côté lac, sur la limite séparant Pregny-Chambésy de Bellevue. Cela permettra de protéger les habitations passablement densifiées dans ce secteur. Des murs provisoires prendront tout d'abord place car une troisième voie étant prévue, il aurait été absurde de prévoir des installations définitives. Les viaducs aussi seront équipés d'installations antibruit. Au total, 2 kilomètres de murs sont prévus, répartis à parts égales entre les deux communes concernées.

*Il est 20h41, Mme CHONG fait son entrée.*

- Le 11 avril, une séance administrative du groupement intercommunal de compostage de la rive-droite du lac (GICORD) s'est déroulée à Genthod. Il en ressort que les comptes 2018 se soldent sur un petit boni. La fortune totale avoisine les F 450'000.-. Des plans sont projetés à l'assistance afin de mieux appréhender les projets de modification du site. Au bout du site, les camions déchargeront les déchets verts qui seront broyés, comme c'est aujourd'hui le cas. La différence réside dans la suite du processus qui prévoit un système de tables permettant de réduire sensiblement la surface nécessaire pour faire du compost ce qui évite l'agrandissement du site et donc l'empiètement sur les zones vertes environnantes. Une nouvelle fosse de rétention des jus de compost de 1'000 m<sup>3</sup> sera réalisée sachant que l'actuelle a une capacité de 100 m<sup>3</sup>. Cela permettra d'arroser le compost efficacement. Il y aura en outre des tunnels de stockage du compost mûr ce qui permet d'éviter de récupérer le jus du compost dû à la pluie puisque ces tas en seront protégés. Enfin, une fontaine d'eau est prévue à l'entrée. Le coût total estimé de ces réalisations se monte à F 1'900'000.- qui sera partagé entre les communes membres du GICORD.

M. ANKLIN propose, vu que le projet est situé sur le territoire communal belleviste, que le sujet soit porté à l'ordre du jour de la prochaine commission bâtiments et travaux publics.

M. LE PRESIDENT demande si d'autres personnes veulent intervenir sur ce sujet et constatant que ce n'est pas le cas, il soumet au vote cette proposition de renvoi :

**14 oui, c'est l'unanimité**

- Une récente séance a permis d'apprendre que la modification de zone au Vengeron sera à nouveau soumise au préavis communal car des changements notables ont été apportés qui nécessitent une telle procédure. M. VIRET propose de faire une brève présentation basée sur un plan projeté à l'assistance. L'accès au port est totalement revu notamment à cause des vents et courants lacustres. L'ensemble de l'aménagement du secteur en est impacté. Le sujet sera traité en détail en commission.
  - Au carrefour Colovrex-Valavran-Vireloup, les installations pour le confort des usagers des transports publics ont bien progressé avec un lampadaire, des sièges-debout et des facilitations à la traversée de carrefour. Les voies de circulation doivent encore faire l'objet de modifications qui sont à l'étude auprès du département concerné, le DT.
  - Sur la feuille d'avis officielle, la Commune a appris l'existence d'une requête de changement d'affectation d'un bâtiment d'activité administrative en école avec construction d'une salle de sport, au 45 route de Collex, sur la parcelle située en-dessous du parking du Country Club Geneva. C'est une bonne nouvelle car ce bâtiment neuf est resté vide de trop nombreuses années.
  - Au sujet du plan directeur communal, le délai de réponse légal, fixé au 8 avril, est dépassé et l'Etat n'a pas encore donné de nouvelles. Un message électronique de relance a été envoyé ce jour-même à l'office de l'urbanisme.
  - Le 14 mars, les promotions citoyennes se sont déroulées au bowling de la Praille à la satisfaction des personnes présentes.
  - M. VIRET a eu l'opportunité de rencontrer le nouveau coordinateur régional de la FASe le 15 mars. Il s'agit de M. Mathieu FOREST. Les incivilités au centre sportif de la vigne blanche et dans le quartier de la Roselière ont été évoquées.
  - Le 26 mars, les Magistrats concernés par le groupement des communes de la rive-droite du lac (GCRDL) ont rencontré M. Mauro POGGIA, Conseiller d'Etat, au sujet des proches-aidants. La séance a été constructive et il en découle l'organisation d'une consultation entre la Directrice du service de la planification du réseau de soins, Mme CAVALLERO, et le GCRDL sur la commune de Bellevue pour améliorer la collaboration Canton-Communes et l'information aux habitants.
  - Le repas des sénateurs s'est déroulé au restaurant du centre sportif de la vigne blanche, la 3<sup>ème</sup> mi-temps, le 28 mars, en présence d'une quarantaine de participants.
  - Le 11 avril, l'assemblée générale de supernounou a eue lieu. Seuls deux enfants bellevistes sont pris en charge par cette structure.
  - Le comité de Festibel' avance à grands pas et a transmis début mars un rapport intermédiaire, des plans et une estimation du budget. Le montant budgétisé de F 60'000.- a été versé afin de permettre à l'organisation de poursuivre ses engagements.
  - L'ensemble des documents demandés par le label Cité de l'Energie ont été communiqués la semaine dernière. Une audition aura lieu le 24 juin pour l'obtention du label Gold. Selon les dernières estimations, 78 points (sur 75 nécessaires) devraient être obtenus.
- Il est 20h53, Mme CLIVAZ BEETSCHEN fait son entrée.*
- L'Agenda 21 a été mis à jour par Mme SIMOND et il est consultable à la salle des commissions et à la salle du Conseil municipal.

- Le dernier projet en date d'Agenda 21, en vue d'améliorer la promotion de la santé des habitants, est un parcours métré qui est en cours d'installation. Le départ des deux variantes, l'une de 2'000 mètres et l'autre de 5'800 mètres, se trouve au parking du centre sportif de la vigne blanche.
- Le porte-à-porte pour la levée des ordures ménagères sera interrompu début mai dans les quartiers Pré-des-Fourneaux, Mollies, Aux-Folies et Chânat. Une communication en bonne et due forme sera transmise afin que les usagers n'utilisent plus que les infrastructures enterrées.
- Les containers des deux immeubles situés en dessous du centre sportif de la vigne blanche seront remplacés par des containers hors-sol de plus grande capacité, le long du chemin de la Roselière.

La parole est donnée à M. TASCHINI qui ne transmet qu'une seule communication :

- L'appel à candidatures pour l'exploitation de la buvette de Port Saladin a été lancé. La démarche pour l'exploitation pouvant durer jusqu'à deux mois, et l'objectif consistant à ouvrir pour la prochaine belle saison, il faut par conséquent aller promptement de l'avant.

M. LE MAIRE fait état de ses communications :

- La traditionnelle verrée prévue avant la séance du Conseil municipal du mois de juin sera l'occasion de remercier les membres entrants et sortants du Conseil municipal.
- Le bail du restaurant Gitana a été signé.
- S'agissant de l'immeuble de la famille RIEBEN, un accord devrait intervenir bientôt.
- Décisions du Département de la cohésion sociale sur les délibérations du Conseil municipal du 5 février :
  - o 26 mars – crédit de F 340'000.- pour les travaux préalables à Champ-du-Château. Les travaux de décapage ont débuté.
  - o 29 mars – crédit de F 6'250'000.- pour les aménagements des routes des Romelles et de Lausanne en lien avec Champ-du-Château.
  - o 29 mars – crédit de F 1'600'000.- pour les collecteurs de Champ-du-Château. M. LE MAIRE rencontrera les représentants du FIE pour connaître le montant des subventions qui seront allouées à Bellevue.
  - o 10 avril – Conseil municipal du 5 mars, clause d'urgence, crédit de F 160'000.- pour les travaux lacustres à Port Saladin. Les travaux vont bon train.
- Douze employés du personnel ont été formés par M. MATTI, qui en est ici remercié, au massage cardiaque et à la défibrillation, plus un conseiller municipal et un pompier sur trois cours dispensés dernièrement.
- Le 9 avril, le Conseil administratif a reçu M. Thierry APOTHÉLOZ, Conseiller d'Etat, répondant pour les communes. Des doléances ont été exprimées et notamment :

- *les proches-aidants,*
- *les promotions immobilières administratives sans occupants,*
- *le traitement des dossiers de naturalisation,*
- *la coordination des travaux routiers sur la rive-droite,*
- *l'échange de la route de Collex contre les routes de Colovrex et de Vireloup,*
- *les relations compliquées avec le DIP,*
- *les contrôles fiduciaires lourds pour les groupements intercommunaux.*

M. ANKLIN demande de plus amples détails sur l'échange domanial des routes, le cinquième point cité, ce à quoi M. LE MAIRE répond qu'il ne s'est pas particulièrement déterminé ce d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'un sujet dans le giron de ses compétences.

- Les travaux de la Mairie devraient être terminés dans le courant du mois de mai 2019.

M. LE PRESIDENT remercie les membres de l'Exécutif et poursuit l'ordre du jour.

#### **4. Rapport des commissions et des groupements intercommunaux,**

M. LE PRESIDENT mentionne les dernières séances de commissions et propose de rapporter :

GIC (crèche) / <b>13 mars</b>	(M. RÜEGSEGGER ou Mme CHONG)
Groupe DD / <b>13 mars, 9 avril</b>	(M. KESTIN)
GIVB (centre sportif) / <b>18 mars</b>	(M. PAIS ou Mme TOZAR)
Sociale / <b>19 mars</b>	(M. RÜEGSEGGER)
GLRD / <b>20 mars</b>	(M. ANKLIN)
Ad hoc Bâtiment Gitana / <b>26 mars, 10 avril</b>	(Mme SCHOPFER SANDOZ)
Bâtiments et travaux publics élargie à Aménagement / <b>2 avril</b>	(M. ANKLIN)
GISMB (stade Marc-Burdet) / <b>4 avril</b>	(Mme CHONG)

M. RÜEGSEGGER, pour le groupement intercommunal pour la crèche, relate une séance dont il ne ressort rien de particulier si ce n'est le reflet d'une bonne gestion.

Mme HURNY rapporte à la place de M. KESTIN pour le groupe du développement durable qui s'est notamment réuni pour organiser le stand qui se tiendra à Festibel' les 15 et 16 juin. Il s'agira d'intéresser les visiteurs de manière ludique aux activités liées au développement durable qui sont engagées par les élus communaux. L'idée consiste à placer ce stand à proximité de la buvette.

Personne ne prend la parole pour le groupement intercommunal du centre sportif de la vigne blanche.

M. RÜEGSEGGER rapporte pour la commission sociale qui a auditionné l'association du Petit train. Le mode de fonctionnement à Genthod étant problématique et la demande étant importante à Bellevue, il est envisagé que cette association « déménage ». Il est à souligner qu'en substitution au GIAP, c'est cette association qui permet l'accueil d'enfants en période préscolaire. La commission a en outre procédé à l'attribution de huit subventions sociales en Suisse, et plus particulièrement à Genève, pour un montant total de F 8'000.-. Un dossier de naturalisation a été examiné et il sera préavisé ce soir.

M. ANKLIN, pour le groupement des législatifs de la rive-droite, annonce avec satisfaction le retour aux affaires de la commune de Collex-Bossy. La feuille de route thématique est essentiellement occupée par les questions de mobilité.

Mme SCHOPFER SANDOZ relate le très bon travail que les membres de la commission ad hoc au sujet du futur bâtiment à Gitana abattent. Mme Muriel ZIMMERMANN, mandataire, assiste à toutes les séances afin d'aider les commissaires dans leur prise de décision. Elle a présenté l'historique des projets prévus sur ce secteur. Elle a également présenté les contraintes liées au site, au plan directeur communal et à un concours SIA et a répondu aux nombreuses questions. Les premières réflexions sur le programme ont été entreprises et parmi les principales orientations données par cette commission, il est à noter que :

- le concours se fera en un seul tour,
- le Conseil administratif est invité à prendre contact avec les associations et autres instances qui pourraient donner leur avis éclairé sur les besoins actuels et futurs en locaux,
- l'ensemble des bâtiments sont voués à être démolis,
- un hôtel et un restaurant seront maintenus,
- la construction de deux bâtiments distincts, mais d'une surface égale, est projetée.

Ces orientations de principe seront avalisées par le Conseil municipal dans une délibération qui réunira l'ensemble de ces éléments pour validation ferme.

L'objectif consiste à passer une délibération en juin afin de lancer le concours dès que possible.

Mme ZOLFANELLI demande s'il lui est possible d'assister à ces séances, ce à quoi Mme SCHOPFER SANDOZ lui répond affirmativement. A l'instar des commissions permanentes, les commissaires qui ne sont pas membres peuvent assister aux séances mais sans droit de vote.

M. ANKLIN demande que Mme SCHOPFER SANDOZ rappelle la discussion qui a eu lieu pour les suppléances ce qu'elle fait volontiers en expliquant que cette commission avait été ainsi constituée qu'il y a notamment un représentant de chaque commission, en tenant compte de la représentation politique. Aussi, en cas de remplacement durable, il s'agira de tenir compte de ces deux facteurs. Par contre, pour un remplacement occasionnel, un membre du même groupe politique peut faire office de remplaçant, quand bien même il ne fasse pas partie de la commission dont fait partie celui/celle qui siège.

M. ANKLIN, en l'absence de MM. BASCHY et KESTIN, rapporte pour la séance du 2 avril. Le bureau d'architecte en charge de la transformation du bâtiment parascolaire en vue de créer de nouvelles salles de classes a été auditionné. L'inquiétude que le devis a suscitée est temporairement levée suite à ces échanges verbaux. Il n'en reste pas moins que l'on est dans l'attente d'une nouvelle proposition plus raisonnable. Ce que le préavis a fait ressortir, c'est qu'il faudrait envisager de revenir à une certaine perméabilité entre les lieux de scolarité des élèves habitants des communes de Bellevue et de Genthod puisque cette dernière connaît une tendance de fréquentation de ses locaux scolaires à la baisse. Sans compter que le réseau de transports publics est désormais beaucoup plus développé.

D'autre part, il a été question de la rénovation et de l'agrandissement du bâtiment de la voirie du Planet lors de cette séance. Ce projet a été mis en arrière-plan au moment de la priorisation des investissements. Les études ont été faites, mais il a été convenu de se charger de priorités considérées comme plus urgentes.

Les aménagements de surface du chemin Aux-Folies avaient été renvoyés pour être remaniés par l'Exécutif et ça a été chose faite, la commission a validé la seconde proposition.

Un véhicule porte-outils universel, malgré un préavis favorable de principe, doit encore faire l'objet de demandes d'offres.

Le sujet de la cession d'une parcelle à l'angle des chemins des Tuileries et de la Roselière en lien avec la construction du parking pour camions forains est à l'ordre du jour de la présente séance, c'est pourquoi M. ANKLIN ne développera pas plus le sujet ici mais le fera au point spécifique.

Quant à la promotion immobilière à l'angle des chemin des Tuileries et de la Chênaie, la commune tient une ligne ferme. La balle est dans le camp de l'Etat.

M. LE MAIRE complète en indiquant que c'est un sujet qui a été abordé avec M. APOTHÉLOZ, Conseiller d'Etat, et qu'un avocat défendra les intérêts de la commune en la matière.

Mme CHONG rapporte pour le groupe de travail du FC Collex. M. PONT a fait un rapport sur son étude et les discussions amènent à l'unanimité à « entrer sur une reconfiguration du groupe intercommunal dans l'objectif de positionner ce dernier comme partenaire unique de discussion avec le FC Collex ». Il y aura une nouvelle réunion qui déterminera la subvention à prévoir, sa répartition et l'organisation globale de ce groupement.

M. FAVRE rapporte pour le groupement intercommunal de compostage de la rive droite (GICORD) qui demande que les communes communiquent activement sur le fait de ne pas mettre de déchets en plastique dans les déchets verts car leur traitement est très coûteux et laborieux. Le problème principal émanerait de l'ESREC. En outre, la commune peut mettre à disposition de ses habitants du compost. Le mandataire se tient à disposition pour en livrer. Quant au coût de près de F 2'000'000.- de travaux cités par M. VIRET, il semble que des économies puissent être faites. Enfin, le traitement annuel des volumes diminue lentement mais régulièrement.

M. ANKLIN demande comment se fait-il que les quantités traitées diminuent et prend pour hypothèse que la tarification du GICORD est trop élevée ou alors qu'effectivement on recycle moins.

M. FAVRE répond qu'il y a moins de déchets. En construisant des bâtiments, il y a moins de déchets verts. D'autre part des entreprises vont livrer ailleurs.

M. VIRET indique qu'il y a des fluctuations d'une année à l'autre à cause de la météo.

Mme HURNY rapporte un écho entendu : le GICORD coûte cher sur le marché du compost.

M. ANKLIN relève une concurrence déloyale, les camionnettes avec plaques non-genevoises venant déposer à l'ESREC des quantités ne laissant planer aucun doute sur l'activité « au noir » de ces personnes peu regardantes sur la qualité du tri, alors que les entreprises locales ont l'obligation de payer, avec une qualité de tri irréprochable.

M. FAVRE répond que le sujet a été abordé en séance mais qu'il s'agit d'un dysfonctionnement de l'ESREC dont il a été envisagé, avec autant de plastique, de refuser les livraisons.

Cela n'étonne pas M. ANKLIN. M. LE MAIRE ajoute qu'il y a un Président du GICORD et qu'il faut qu'il réagisse. D'autre part, l'investissement est important et il faut se poser des questions stratégiques.

M. FAVRE indique que ce sont des travaux nécessaires à une mise en conformité ce à quoi

M. LE MAIRE rétorque que l'on pourrait réduire le tonnage traité.

M. LE PRESIDENT interrompt cette discussion qui devrait être entreprise en commission et surtout en séance du GICORD. M. LE PRESIDENT poursuit l'ordre du jour de la séance.

**5. Présentation de la délibération concernant l'approbation du rapport des comptes et de la gestion 2018 de la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB).**

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. TASCHINI qui indique que pour chaque groupement il y a deux documents mis à disposition, en toute transparence, le rapport de synthèse et le rapport détaillé. Pour la Fondation plus spécifiquement, le point à relever est la situation qui a fortement évolué puisqu'il a fallu faire ce qu'on appelle un « retraitement », c'est-à-dire la réévaluation des biens immobiliers au 1<sup>er</sup> janvier 2018 à laquelle chaque entité publique ou parapublique est désormais soumise avec l'introduction du nouveau modèle de comptes. La fortune de la Fondation a par conséquent passé de F 36 à 65 millions. Cela a eu un impact significatif sur le rendement ce d'autant plus que quelques travaux ont été réalisés. Les immeubles ont été expertisés par l'un des cabinets agréé MCH2. La méthode de calcul se base sur la valeur de remplacement. Les comptes ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil de Fondation. Le rapport de gestion suivra avant la séance de la commission Finances et administration communale.

M. ANKLIN demande si le renvoi en commission peut se faire en bloc. M. LE PRESIDENT répond que c'était une volonté du bureau de voter point après point afin de laisser la possibilité de poser d'éventuelles questions. M. LE PRESIDENT procède au vote pour le renvoi en commission des finances :

**14 oui, c'est l'unanimité**

**6. Présentation de la délibération concernant l'approbation du tableau de répartition des frais 2018 du Groupement intercommunal de gestion de la construction du Poste de Commandement et d'Intervention des Tuileries (PCI Tuileries).**

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. TASCHINI qui ne détaillera pas à la vue des montants en jeu. Il précise encore que ce groupement a été dissout mais qu'il s'agit de voter formellement les comptes une dernière fois.

M. LE PRESIDENT procède au vote pour le renvoi en commission des finances :

**14 oui, c'est l'unanimité**

**7. Présentation de la délibération concernant l'approbation des comptes et de la gestion 2018 du Groupement intercommunal Stade Marc Burdet.**

M. LE PRESIDENT propose la parole à M. TASCHINI mais ce dernier n'a rien à ajouter.

M. LE PRESIDENT procède au vote pour le renvoi en commission des finances :

**14 oui, c'est l'unanimité**

**8. Présentation de la délibération concernant l'approbation des comptes et de la gestion 2018 du Groupement intercommunal pour la crèche (GIC).**

M. LE PRESIDENT propose la parole à M. TASCHINI mais ce dernier n'a rien à ajouter.

M. LE PRESIDENT procède au vote pour le renvoi en commission des finances :

**14 oui, c'est l'unanimité**

**9. Présentation, pour information (art 43 RALAC, lettre f), des comptes 2018 des groupements dont la commune est membre :**

- **Groupement Intercommunal du Centre Sportif de la Vigne Blanche (GIVB),**
- **Groupement intercommunal de compostage de la Rive Droite (GICORD)**
- **Organisation Régionale de Protection Civile de Valavran (ORPC Valavran),**

M. LE PRESIDENT propose la parole à M. TASCHINI mais ce dernier n'a rien à ajouter.

M. LE PRESIDENT procède au vote pour le renvoi en commission des finances :

**14 oui, c'est l'unanimité**

**10. Présentation de la délibération concernant l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2018 et les moyens de les couvrir,**

M. LE PRESIDENT propose la parole à M. TASCHINI qui se base sur une présentation projetée à l'assemblée. Les comptes 2018 sont bouclés avec un boni de quelques F 20'000.- mais il y a une certaine marge de manœuvre puisque F 827'000.- ont été consacrés à des amortissements complémentaires. La situation fiscale est la suivante : des contribuables qui gagnent moins mais qui sont plus riches. Il faut distinguer deux catégories de contribuables, ceux qui habitent à Bellevue, qui payent des impôts sur la fortune, et ceux qui travaillent à Bellevue, qui payent des impôts sur les revenus. Pour rappel, le résultat des impôts 2018, ne sont à ce stade qu'une estimation et c'est bien logique. Il devrait y avoir F 308'000 d'impôts sur la fortune en plus contre F 1'250'000 d'impôts sur le revenu en moins. Par rapport à 2017, il y a près de F 1'300'000.- en moins pour les personnes physiques et F 644'000.- pour les personnes morales. La comparaison détaillée entre 2017 et 2018 n'est pas possible à cause du changement de modèle de comptabilité. Cela avait été préalablement annoncé. Il détaille ensuite les principales compensations, augmentation de certaines recettes (taxe professionnelle et versements du fonds de péréquation des personnes morales) et diminution de certaines charges (provisions pour créances et versement aux communes frontalières). La fiscalité a globalement diminué à hauteur de F 369'000.- ce qui est loin du million préalablement annoncé par l'administration fiscale. La dissolution des fonds spéciaux, pour se mettre en conformité avec le nouveau modèle de compte, est anecdotique par rapport aux montants dont il est question. S'agissant du patrimoine financier, il a dû être réévalué, ce qui augmente les actifs de F 5'800'000.-. Le transfert d'une partie du patrimoine financier au patrimoine administratif réduit cet impact. Il résulte de la présentation de ces comptes, nouvelle mouture, une quantité importante de documents à étudier d'ici à la prochaine séance du Conseil municipal. Il termine son intervention en décrivant quels éléments se retrouvent dans les documents mis à disposition, se propose de répondre aux questions lors de la commission des finances mais propose aussi de faire venir le réviseur aux comptes pour de plus amples explications.

M. ANKLIN remercie son préopinant et demande quel est le délai pour poser des questions.

M. TASCHINI indique que la période pascale n'est pas favorable cette année.

Il est convenu que M. ANKLIN sera « sobre dans ses questions » et que des questions pourraient être posées à la Directrice des Finances, qui sera présente en commission pour, au plus tard, répondre au Conseil municipal du mois de mai.

M. LE PRESIDENT relaie la proposition consistant à convier un représentant de la fiduciaire à la séance de commission des finances et la soumet aux membres du Conseil municipal qui n'y voient pas d'intérêt.

M. TASCHINI les remercie pour cette réponse claire et libérera l'intéressé de cette pré-réservation.

M. LE PRESIDENT procède au vote pour le renvoi en commission des finances des points 10 à 14 :

**14 oui, c'est l'unanimité**

**11. Présentation de la délibération concernant l'approbation des crédits d'engagement complémentaires 2018 et les moyens de les couvrir,**

Voir le point 10 de l'ordre du jour.

**12. Présentation de la délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2018 dans leur intégralité,**

Voir le point 10 de l'ordre du jour.

**13. Présentation de la délibération relative au transfert de biens du patrimoine financier au patrimoine administratif,**

Voir le point 10 de l'ordre du jour.

**14. Présentation de la délibération relative à la dissolution des Fonds spéciaux,**

Voir le point 10 de l'ordre du jour.

**15. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de F 4'500.- (TTC) destiné à la participation pour l'installation d'un système de vidéosurveillance au centre sportif intercommunal de la vigne blanche, sis chemin des Tuileries 148, parcelle n°3826,**

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. TASCHINI qui relate le préavis favorable du groupement intercommunal (GIVB). Le présent vote ne porte pas tant sur le montant engagé mais plus sur le principe de l'installation d'un nouveau système de vidéosurveillance.

M. ANKLIN demande aux représentants du GIVB ce qui motive cette demande.

Mme TOZAR indique qu'il y a eu de nombreuses déprédations et que les représentants de ce groupement se sont unanimement prononcés en faveur de cette mesure.

Mme GATTI mentionne le soutien du groupe PDC à une telle mesure.

M. LE PRESIDENT lit le projet de délibération et le soumet au vote :

**13 oui, 1 non et 0 abstention**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de F 4'500.- (TTC) destiné à la participation pour l'installation d'un système de vidéosurveillance au centre sportif intercommunal de la vigne blanche, sis chemin des Tuileries 148, parcelle n°3826**

---

*Séance du Conseil municipal du mardi 16 avril 2019*

vu la volonté des autorités communales de Bellevue de sécuriser les lieux fréquentés de son territoire ayant fait l'objet d'importants investissements publics,

vu les statuts du groupement intercommunal du centre sportif de la vigne blanche (GIVB), réunissant les communes de Bellevue et de Genthod, du 17 août 2006,

vu le droit de superficie relatif au GIVB du 17 septembre 2013,

vu la directive du 12 mars 2014 du service de surveillance des communes en matière de processus de traitement d'un dossier de vidéosurveillance par une commune,

vu la motion intitulée « Donnons-nous les moyens de sécuriser et de protéger nos espaces publics à l'aide de la vidéosurveillance » adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal de la commune de Bellevue lors de sa séance du mardi 12 mars 2016,

vu la fiche info du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence intitulée « Caméras de vidéosurveillance – aspects juridiques et pratiques » du 20 mai 2016,

vu l'installation à satisfaction de systèmes de vidéosurveillance au centre scolaire, au parking à caravanes et à l'esplanade Gitana en 2017,

vu les devis pour l'installation électrique et pour le système de vidéosurveillance,

vu l'accord de principe d'installer un système de vidéosurveillance lors de la séance du GIVB du lundi 18 mars 2019,

vu la qualité de domaine privé de la parcelle n°3826, sise chemin des Tuileries 148, propriété de la commune de Bellevue, sur laquelle se trouve le centre sportif intercommunal de la vigne blanche,

vu les déprédations répétées constatées ces dernières années et leur coût,

vu l'article 42 de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD – A 2 08),

vu les articles 1 et suivants de la loi sur l'administration des communes (LAC - B 6 05), notamment 30, 48, 68 et 70,

vu les articles 1 et suivants du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RaLAC - B 6 05.01), notamment 19 et 30,

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## DECIDE

### Par 13 oui, 1 non et 0 abstention

1. d'accepter l'installation d'un système de vidéosurveillance au centre sportif de la vigne blanche, sur la parcelle n°3826 du domaine privé communal, sise chemin des Tuileries 148,
  2. d'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2019 d'un montant de F 4'500.- destiné à cette fin,
  3. de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2019 sur le compte 3410.400.36120.100,
  4. de compenser ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
- 

**16. Délibération relative à la cession gratuite de la parcelle n°3841, à l'angle des chemins de la Roselière et des Tuileries, par l'Etat de Genève à la commune de Bellevue,**

M. LE PRESIDENT transmet la parole à M. LE MAIRE qui se permet de faire un bref historique. La commission d'Aménagement a préavisé, avec beaucoup de conditions, l'implantation d'un parking pour forains au chemin des Chânants. Les discussions durent depuis trois ans et l'Etat presse à tel point que M. DAL BUSCO a clairement énoncé au Conseil administratif qu'il mettra tout en œuvre pour que ce parking se réalise. Aussi, M. LE MAIRE, estimant qu'il vaut mieux « un mauvais deal que pas de deal du tout », a approché les services de l'Etat pour obtenir gratuitement la parcelle dont il est ici question, d'une valeur comptable d'environ F 700'000.-. Cela n'empêche en rien de maintenir les conditions restrictives du préavis en termes de circulation et de règlementation notamment.

M. ANKLIN confirme que la commune avait émis un préavis très négatif et malgré la proposition de faire ce parking du côté du Bois-Brûlé, cela n'a pas pu se réaliser, pour diverses raisons. L'Etat étant un important propriétaire terrien, il a plusieurs possibilités. Le déséquilibre entre la commune et l'Etat est tel qu'au lieu de se faire « forcer le bras », il est certainement plus judicieux d'accompagner cette implantation. Aussi, le préavis négatif se transforme en préavis favorable assorti de nombreuses conditions. La compensation par cette parcelle déjà pourvue d'infrastructure destinée à la population locale semble être une juste contrepartie, qui n'efface pas pour autant le profond désaccord de la commune.

Mme ZOLFANELLI rappelle qu'une pétition avait trouvé un fort écho en opposition à ce projet d'implantation de parking à camions.

M. ANKLIN relève que les alentours du parking temporaire qui accueille actuellement à Vernier ces camions ne semblent pas trop importunés.

Mme SCHOPFER SANDOZ rappelle qu'un règlement doit être édicté sur ce futur parking.

M. LE MAIRE confirme et relève que c'est sans doute le point le plus important du préavis et qu'il faudra que tous les moyens soient mis en place pour qu'il soit respecté. Il ajoute qu'il regrette qu'il y a un nombre de nuisances sur Bellevue en général et dans ce secteur en particulier. Ce sont de gros véhicules, qui ne sortent certes pas tous les jours.

M. ANKLIN confirme que le nombre de mouvements annuels estimé est de l'ordre de 1'000 par an alors que la décharge à gravats dont il a été question précédemment, ce sont 200'000 camions par décharge. Il n'y aura dès lors pas du tout des mêmes impacts.

M. LE PRESIDENT lit le projet de délibération.

M. ANKLIN, au deuxième considérant, s'étonne de voir la mention « M. LE MAIRE » et préférerait que ce soit « le Conseil administratif » qui soit cité. La modification est apportée.

M. ANKLIN intervient également au sujet de la troisième décision dans laquelle il souhaite voir figurer le fait que le préavis favorable de la commune l'est « sous conditions ».

M. LE PRESIDENT termine la lecture du projet de délibération et le soumet au vote avec les modifications proposées :

**14 oui, 0 non et 1 abstention**

La délibération qui vient d'être adoptée est la suivante :

**Délibération relative à la cession gratuite de la parcelle n°3841, à l'angle des chemins de la Roselière et des Tuileries, par l'Etat de Genève à la commune de Bellevue**

*Séance du Conseil municipal du mardi 16 avril 2019*

vu la volonté des Autorités de la commune de Bellevue d'obtenir une juste compensation à l'établissement d'un parking à camions forains au chemin des Chênats selon la demande d'autorisation DD 111885, en cours d'instruction,

vu les pourparlers en ce sens entre l'Etat de Genève et le Conseil administratif de la commune de Bellevue,

vu la proposition de l'Etat de Genève de février 2019 de céder à la commune de Bellevue la parcelle n°3841,

vu la convention de prêt gratuit à usage entre l'Etat de Genève et la commune de Bellevue d'une partie de la parcelle n°3841 au ch. de la Roselière pour la création d'espaces jeux, signée le 30 octobre 2007,

vu l'exploitation d'une partie de la parcelle n°3841 en place de jeux pour enfants par la commune de Bellevue dans ce quartier le plus dense de la commune, à satisfaction de la population,

vu l'intention des Autorités de la commune de Bellevue de pérenniser la mise à disposition d'infrastructures de loisirs pour la population,

vu le préavis favorable sous conditions de la commission Aménagement lors de la séance Bâtiments et travaux publics, du mardi 2 avril 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

**Par 14 oui, 0 non et 1 abstention**

1. d'accepter la cession gratuite de la parcelle n°3841, à l'angle des chemins de la Roselière et des Tuileries, par l'Etat de Genève à la commune de Bellevue,
  2. de conditionner cette délibération au fait que tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de l'Etat de Genève,
  3. d'inviter le Conseil administratif à prononcer le préavis favorable, sous conditions, de la commune au sujet de la DD 111885, relative à l'établissement d'un parking à camions forains au chemin des Chânets, sous condition de l'acceptation de la présente délibération,
  4. d'incorporer la parcelle n°3841 au domaine public communal,
  5. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.
- 

### 17. **Résolutions, motions, questions, propositions individuelles,**

*Il est 22h08, M. PAIS sort de la salle.*

Mme ZOLFANELLI revient sur la dernière séance du Groupe DD lors de laquelle il a été question de la décharge à gravats. En outre, l'association qui a adressé la lettre dont il a été fait référence dans les communications du bureau, l'ASICB&E, dont quelques représentants sont présents dans le public de la présente séance, a accepté qu'elle assiste à l'une de leurs séances. Elle estime que l'impact tant sur Bellevue que sur Collex-Bossy est énorme. Le préavis de la commune c'est une chose mais l'association estime que par rapport à ce qui avait initialement été présenté, les volumes ont augmenté d'un tiers. Avec cela, la circulation, les poussières et particules fines notamment augmenteront nécessairement. Aussi, elle souhaiterait qu'une communication soit faite à la population et que les deux communes puissent se réunir afin de mieux contrôler la situation.

*Il est 22h10, M. PAIS revient dans la salle.*

M. ANKLIN rappelle que c'est un sujet longuement étudié par la commission d'Aménagement. Le préavis (résolution) date du 8 mars 2016. Trois ans après, il y a un réveil des consciences. Il comprend l'inquiétude de la population mais souligne que le travail a été fait. Le préavis coordonné avec la commune de Collex-Bossy a été tellement étayé qu'il bloque actuellement le projet.

M. VIRET invite les membres de l'association à consulter les préavis dont il est ici fait mention et il détail l'intention du programme prévu par étapes. Il appuie l'idée que la responsabilité revient au Canton d'être proactif en la matière.

M. ANKLIN propose d'inviter le Canton à faire une séance d'information destiné à la population. On a fait de manière à ce que le projet nécessaire au niveau cantonal soit accompagné au niveau local.

M. CARTIER demande quels sont les points qui sont à ce stade respectés.

M. VIRET reste sibyllin en indiquant qu'un certain nombre le sont, d'autres pas, et qu'il y avait trois thèmes (environnement, mobilité et aménagement/urbanisme) qui sont subdivisées en quatre ou cinq demandes spécifiques. Le préavis favorable sous condition était assorti au fait que la décharge bioactive (de mâchefers) ne se réalise pas sur Collex-Bossy.

M. ANKLIN réitère sa proposition d'invitation à l'Etat de « se mouiller » face aux habitants.

M. LE MAIRE relève qu'une séance houleuse s'est déroulée à Collex-Bossy avec l'ancien Conseiller d'Etat en charge de ce dossier et que M. ANKLIN et lui-même ont été très clairs contre ce projet.

M. VIRET se met à disposition des membres de l'association pour qu'il leur explique les éléments contenus dans les préavis des deux communes. Il rappelle en outre que la route de Colovrex et ses différents enjeux sont un frein pour l'instant à ce que le projet se réalise.

M. ANKLIN rappelle qu'en la matière, comme dans d'autres, l'Etat peut s'asseoir sur les préavis communaux mais là, il y a deux communes avec des arguments solides, des pétitions, une association, bref, de quoi motiver l'Etat à « sortir du bois ».

M. LE MAIRE rappelle que la commune de Bellevue a intégralement payé une étude de circulation, qui aurait sans doute dû incomber à l'Etat, pour un montant d'environ F 100'000.- et, à lui seul, ce fait démontre l'implication et la bonne volonté de Bellevue dans ce dossier actuellement au point-mort.

Mme ZOLFANELLI revient sur une communication transmise en début de séance au sujet du moratoire sur la 5G. Elle sait qu'au niveau cantonal, tant vaudois que genevois, les choses bougent. Elle demande ce qui est envisagé au niveau de la commune.

M. VIRET répond qu'au niveau communal, ce n'est pas un sujet qui a été abordé mais qu'il le sera au niveau du groupement des communes de la rive-droite du lac.

M. ANKLIN demande plus tard dans la présente séance si l'ACG aurait été saisie de ce sujet ce à quoi M. VIRET lui répond par la négative. Et M. ANKLIN, encore plus tard dans la séance, de compléter, après recherche sur internet par M. RÜEGEGGER, que le Grand Conseil a adopté une motion invitant le Conseil d'Etat à demander à l'OMS de piloter des études spécifiques indépendantes. Contrairement au Canton de Vaud, les députés genevois ne se contenteront pas des conclusions de l'office fédéral de l'environnement.

M. PAIS revient sur un sujet récurrent, celui de la déchetterie sauvage le long du chemin des Tuileries. Des dates de levée des encombrants sont prévues et ne semblent pas respectées. Cela fait environ trois semaines que le tas s'amoncèle et rien n'est entrepris pour changer la situation.

M. TASCHINI indique avoir écrit à la régie pour avertir que ces déchets seront débarrassés à leurs frais. La régie avait demandé que des rondes soient organisées mais la problématique est d'ordre privé. Des caméras ont été envisagées. D'autres incivilités posent également problème.

M. PAIS rappelle qu'il s'agit d'un accès pour les secours.

M. VIRET rappelle ce qu'il a indiqué précédemment au sujet des bennes hors-sol et du remplacement des containers existants. Il s'agirait d'enlever les potelets de les remplacer par une chaîne et de placarder « services du feu, interdit de déposer des déchets ».

M. ANKLIN estime que c'est lamentable et il digresse au sujet des étudiants qui manifestent pour le climat et en même temps laissent jonchés sur le sol d'Uni Mail des déchets à foison.

Mme CHONG admet que l'endroit dont il est question est du domaine privé mais elle revient sur l'état des déchetteries communales qui, elles, sont sur domaine public, où il y a aussi un irrespect manifeste. Elle n'a pas la solution toute trouvée mais estime qu'il faut faire quelque chose.

M. CARTIER relève qu'au niveau du chantier au début du chemin de la Chênaie, promotion GUERNE, un camion a renversé un cycliste transporté inconscient à l'hôpital. Il estime que l'entrée comme la sortie est dangereuse à cet endroit. La limitation fixée à 30km/h est rarement respectée et le gabarit de la voie de circulation ne permet que très peu de visibilité.

Mme ZOLFANELI ne comprend pas l'intérêt des potelets disposés tout le long de ce chemin.

Le Conseil administratif indique qu'il s'agit de limiter la vitesse, limiter le trafic de transit en allongeant le temps de parcours et de proposer des zones sécurisées pour les usagers de mobilité douce. Il prend note de cette intervention.

Personne ne désirant plus prendre la parole, M. LE PRESIDENT poursuit l'ordre du jour.

**18. Proposition du Conseil administratif,**

M. LE PRESIDENT demande aux membres de l'Exécutif s'ils ont des propositions à formuler ce à quoi M. LE MAIRE répond par la négative.

**19. Divers,**

Des tickets gratuits de sortie au parking souterrain Gitana sont disponibles auprès de M. le Secrétaire du Conseil municipal. M. LE PRESIDENT remercie la presse et le public en les invitant à sortir afin que l'assemblée puisse statuer à huis-clos.

**20. Naturalisations ordinaires, huis clos,**

1 dossier est traité par le Conseil municipal.

*M. LE PRESIDENT lève la séance à 22h40*

Ami 29.04.19

Frédéric LUYET  
Président

Aurélien MATTI  
Secrétaire

Anne-Catherine HURNY  
Vice-présidente